RECYC-QUÉBEC
Québec

**L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes**

**Réponses aux questions complémentaires DQ6 du BAPE**

Date : 13 juillet 2021

---

1. Le MELCC a indiqué qu'entre 2015 et 2020, des matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD ont été exportées hors de la province à des fins d'élimination (DQ4.1, p. 20). Pouvez-vous préciser si ces matières résiduelles exportées sont incluses dans les données d'élimination compilées par RECYC-QUÉBEC, par exemple dans les tableaux 2, 3 et 5 du document PR4.2.1?

   **Réponse :** Les matières qui ont été exportées par des installations d'élimination (incluant les centres de transfert) ayant l'obligation de remettre des rapports annuels au MELCC en vertu du REIMR sont effectivement compilées dans les données d'élimination de RECYC-QUÉBEC.

2. Dans le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec, vous présentiez des données de génération de matières résiduelles dans la province, ventilées selon les catégories « Élimination » et « Récupération » (p. 3). Ce type de données n'apparaît plus dans les bilans suivants. Veuillez fournir ces données pour chaque année de 2009 à 2019 et préciser si elles peuvent être comparées à celles publiées en 2008 ou avant (méthodologies comparables). Dans la catégorie « Récupération », veuillez présenter distinctement les matières recyclables et la matière organique si possible.

   **Réponse :** Dans l'avant-propos et l'introduction du Bilan 2010-2011 de RECYC-QUÉBEC se retrouvent les explications relatives aux changements de méthodologie entre le Bilan 2008 et les bilans subséquents. Vu l'absence de déclarations obligatoires pour le volet « Récupération », seules les données d'élimination peuvent être comparées dans le temps. Celles-ci étaient incluses dans le rapport sectoriel de RECYC-QUÉBEC (PR 4.2.1) déposé au BAPE (pages 9 à 13).

3. Le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles comprend deux indicateurs relatifs aux résidus de CRD :
   a. Taux de rejets moyen des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) (action 2)
   b. Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés (action 3)

   Veuillez préciser quelle est la valeur de ces indicateurs pour l'année 2018.

   **Réponse** :
   a) Au total, les rejets acheminés vers un lieu d'élimination représentent 47 % des matières sortantes, dont 21 % ont été envoyées dans un lieu d'enfouissement pour servir à un autre usage (infrastructure ou recouvrement alternatif) et 26 % ont été éliminées. (Source : Bilan 2018, page 25).
   b) Les centres de tri répondants au Bilan 2018 ont donc acheminé au total 53 % des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation énergétique. (Source : Bilan 2018, page 25).

   Aux fins de calcul de ces indicateurs, comment sont considérés les résidus CRD envoyés dans des lieux d'élimination pour être utilisés comme recouvrement ou autres usages? Sont-ils inclus dans les rejets des centres de tri? Sont-ils considérés comme étant valorisés, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible de 70 % de recyclage ou valorisation?

   **Réponse** : Les résidus CRD envoyés dans des lieux d'élimination pour être utilisés comme recouvrement ou autres usages ne font pas partie des quantités considérées comme recyclées ou valorisées.

4. Dans le prochain bilan de RECYC-QUÉBEC, est-il prévu d'inclure la mise à jour des indicateurs relatifs aux cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR? Veuillez expliquer.

   **Réponse** : Le prochain bilan portera sur l'année 2021 et servira, à l'instar des autres bilans, à mesurer l'atteinte des objectifs et cibles fixés au plan d'action en vigueur. Un bilan de mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2024 sera également produit par RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le MELCC, au printemps 2022. Les résultats obtenus dans le cadre des enquêtes du Bilan 2021 serviront à ce bilan de mi-parcours.

5. Vous avez indiqué à la commission d'enquête qu'une partie des matières résiduelles comprises dans la catégorie « ordures ménagères » est issue des ICI (DQ3.1, p. 2). Selon la compréhension de la commission, les ordures ménagères comprennent également des matières résiduelles éliminées hors foyer. Veuillez fournir une estimation de la proportion que représentent ces matières dans les ordures ménagères envoyées à l'élimination.

   **Réponse** : Le hors foyer peut ou ne pas être inclus dans l'estimation donnée pour le secteur ICI (DQ3.1, p.2). Il est impossible, faute de données complètes et détaillées disponibles sur l'ensemble des services municipaux de collecte des ordures ménagères, de préciser quelle pourrait être la part hors foyer et de quelle façon elle est comptabilisée.

6. Dans les documents complémentaires au Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles, on retrouve la liste des Destinataires des matières recyclables de la collecte sélective vendues par les centres de tri en 2018. Veuillez déposer une liste équivalente pour les résidus CRD.

   **Réponse** : Le tableau ci-dessous présente les destinations principales de recyclage et de valorisation énergétique des matières triées par les centres de tri de résidus de CRD.

| **Matières – Usage** | **Destinations** |
|---|---|
| Agrégats – Recyclage | • Entreprises de construction d'infrastructures<br>• Exploitants de carrières<br>• ICI variés<br>• Usage in situ au centre de tri |
| Bardeaux – Valorisation énergétique | • Centre de Valorisation Mario Charrette<br>• Cimenteries (Québec et Ontario) |
| Bois – Recyclage | • Tafisa Canada<br>• Matériaux Spécialisés Louiseville<br>• Produits BP Canada (usine de Pont-Rouge)<br>• BRQ Fibres et Broyure<br>• Entreprises agricoles (litière)<br>• Entreprise services environnementaux (absorbant) |
| Bois – Valorisation énergétique | • Domtar<br>• Kruger<br>• Produits Forestiers Résolu<br>• Biomass Re-cycle Canada<br>• Producteurs en serres<br>• Entreprises agricoles (chauffage)<br>• ICI avec chaudière de biomasse (chauffage) |
| Carton – Recyclage | • Centres de tri de collecte sélective<br>• Kruger |
| Gypse – Recyclage | • Recycle Gypse<br>• Gypse du Fjord |
| Métaux – Recyclage | • AIM Fer & Métaux<br>• LM Métal<br>• Autres ferrailleurs |
| Plastique – Recyclage | • Centres de tri de collecte sélective<br>• Berga Recycling |
| Verre – Recyclage | • Bellemare Abrasif et Minéraux |

7. Vous avez élaboré une carte qui indique entre autres quelles sont les municipalités qui offrent une collecte résidentielle des résidus alimentaires et verts (troisième voie). Veuillez préciser la date à laquelle cette carte a été mise à jour. Avez-vous des informations plus récentes concernant la liste des municipalités qui offrent un tel service? Si oui, veuillez fournir à la commission le nombre total de municipalités qui offrent la collecte résidentielle de matières organiques.

   **Réponse :** Cette carte est mise à jour en continu. Selon nos informations, 651 municipalités et 2 territoires non organisés (TNO) offrent actuellement une desserte de matières organiques sur leur territoire.

8. Le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR comprend une cible de 100 % d'organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières organiques ou un autre moyen de gestion à la source. Veuillez préciser l'étendue du déploiement d'autres moyens de gestion à la source des matières organiques dans les municipalités du Québec et indiquer quels sont ces moyens.

   **Réponse** : Les autres moyens de gestion à la source comprennent le compostage domestique, le compostage communautaire et la mise en place de points de dépôt pour les matières organiques. Via le programme Aide au compostage domestique et communautaire, 45 municipalités et une communauté autochtone ont obtenu un soutien financier pour la mise en place de l'un ou l'autre de ces moyens.

9. Dans le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles, il est précisé que 19 % du plastique est destiné à la valorisation énergétique (fig. 1.2, p. 4). Ce plastique est-il valorisé au Québec? Si oui, dans quelles installations?

   **Réponse** : Le plastique est valorisé au Québec, dans des cimenteries détenant les autorisations requises.

10. Dans la section du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles portant sur la valorisation énergétique (p. 41 à 43), il n'y a pas d'information concernant les produits issus de cette valorisation. Veuillez fournir des données relatives aux quantités d'électricité ou de chaleur produites et, s'il y a lieu, aux autres produits résultant de la valorisation énergétique.

    **Réponse** : RECYC-QUÉBEC ne possède pas ces informations.

11. Veuillez déposer la version la plus récente du document Allocation des coûts par activité (modélisation des coûts de la collecte sélective des matières recyclables).

    **Réponse :** Voir document PDF nommé « DQ6_ACA 2018-EEQ-RQ_juin 2019 ».

12. Lors de la séance publique du 1er avril 2021, vous avez fait référence à un programme en élaboration pour les communautés isolées et nordiques avec une enveloppe d'environ 4,5 M$ (réf. DT9, p. 28).
    - Ce programme est-il issu de l'action 23 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles? Ou est-ce une initiative issue d'un autre plan?
    - Quels ministères et/ou organismes sont impliqués dans l'élaboration de ce programme?
    - Quels sont les objectifs de ce programme?
    - Quel est son état d'avancement?

    **Réponse** : Ce programme découle de l'action 23 du Plan d'action GMR 2019-2024, ainsi que de l'action 4.2.1.2 du Plan d'action nordique 2020-2023. L'élaboration et la gestion du programme sont sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC et le MELCC et la Société du Plan Nord y collaborent. Le programme vise à améliorer la gestion des matières résiduelles dans les communautés isolées ou situées sur le territoire nordique québécois, permettant de réduire la quantité de matières résiduelles générées et de détourner un maximum de matières résiduelles de l'élimination. L'élaboration du programme est toujours en cours et un lancement est prévu à l'automne 2021.